



BO N°28 du 8 juillet 2016

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Raymonde Gillioz, Rue de Pramedzi 16, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 811, folio 14, lieu dit Pramedzi

Située en zone à bâtir : R3, villas

Coordonnées : 583'400 / 113'190

Objet : Pose de nouvelles fenêtres et fermeture d'un balcon existant

Propriétaire(s) : Raymonde Gillioz, Rue de Pramedzi 16, 1908 Riddes

Liliane Gillioz, Rue de Pramedzi 16, 1908 Riddes

Auteur des plans : Atelier d'architecture Christophe Lugon-Moulin, Place Centrale 6, 1920 Martigny

Dossier déposé le 29 juin 2016

Requérant(s) : Chamar Construction Sàrl, Route du Léman 24, 1907 Saxon

Situation : Parcelle(s) 9564, folio 22, lieu dit Les Eriez

Située en zone à bâtir : T2, chalets

Coordonnées : 584'600 / 110'384

Objet : Création d'un jardin d'hiver

Auteur des plans : Architecture Michel Carron SA, CP 25, 1908 Riddes

Propriétaire(s) : le requérant

Dossier déposé le 5 juillet 2016

Requérant(s) : Bajram Qunaj, Route Cantonale 28, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 433, folio 4, lieu dit Chillon

Située en zone à bâtir : R1, habitation collective

Coordonnées : 583'665 / 113'770

Objet : Construction d'un immeuble de 4 logements

Auteur des plans : UBV Rhône Sàrl, Route Cantonale 28, 1908 Riddes

Propriétaire(s) : Daniel Crettenand, Route d'Isérables 66, 1914 Auddes-sur-Riddes

Guy Monnet, Route de Teur 13, 1914 Isérables

Dossier déposé le 29 juin 2016

Requérant(s) : Bajram Qunaj, Route Cantonale 28, 1908 Riddes

Situation : Parcelle(s) 9872, folio 16, lieu dit Les Nazots

Située en zone à bâtir : R1, habitation collective

Coordonnées : 582'665 / 113'155

Objet : Changement d'affectation d'un garage en salon de coiffure

Auteur des plans : le requérant

Propriétaire(s) : le requérant

Dossier déposé le 6 juillet 2016

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 8 juillet 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE